

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Agissant en vertu des délégations
du Conseil communautaire

Procès-verbal de la séance

Mardi 11 février 2025 – 18H30
Salle de Réunion 2 – La Passerelle
Roche aux Fées Communauté
16 rue Louis Pasteur 35240 RETIERS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER 2025

Le Bureau Communautaire, convoqué par lettre envoyée par courriel du 30 janvier 2025, s'est réuni le mardi 11 février 2025 à 18 heures 30, à La Passerelle – 16 rue Louis Pasteur 35240 RETIERS -, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick HENRY, Conseiller communautaire de Martigné-Ferchaud.

Etaient présents :

AMANLIS	M Loïc GODET
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	MME Anne RENAULT
BRIE	M Bruno PELLETIER
CHELUN	M Christian SORIEUX
COESMES	M Luc GALLARD
EANCE	M Raymond SOULAS
JANZE	M Hubert PARIS
JANZE	M Dominique CORNILLAUD
JANZE	M François GOISET
MARCILLE ROBERT	M Laurent DIVAY
MARTIGNE FERCHAUD	M Patrick HENRY
RETIERS	M Thierry RESTIF
SAINTE COLOMBE	M Julien RICHARD
THOURIE	M Daniel BORDIER
FORGES-LA-FORET	M Yves BOULET

Etaient excusés :

ESSE	M Joseph GESLIN
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Benoît CLEMENT
MARTIGNE FERCHAUD	MME Véronique BREMOND
RETIERS	MME Véronique RUPIN

Nombre de membres du Bureau : Présents : 16 ; Pouvoirs : 0 ; Votants : 16

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS	
Intervenant	Thématique
M.RESTIF	TRANSITION ECOLOGIQUE
	1. RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté, ouvre la séance.

Aucune remarque n'est formulée sur le procès-verbal du Bureau communautaire délibératif du 26 novembre 2024. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur Patrick HENRY, Conseiller communautaire de Martigné-Ferchaud, est nommé secrétaire de séance.

Considérant que le quorum est atteint, le Président déclare la séance ouverte.

TRANSITION ECOLOGIQUE

DBC25-001

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Monsieur Thierry RESTIF, Vice-Président en charge de la Transition énergétique, climatique et environnementale, présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DU CONTEXTE

Conformément au Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, le rapport produit par le syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SMICTOM) du Sud-est d'Ille-et-Vilaine pour l'exercice 2023 doit être présenté aux membres du Bureau communautaire.

Le document complet est consultable :

- Au siège de Roche aux Fées Communauté
- Et sur le site internet du SMICTOM du Sud-Est 35 :
 - ❖ <https://www.smictom-sudest35.fr/documentation/>

Le document synthétique annexé à la présente délibération en retrace les principaux indicateurs techniques et financiers.

2. PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU RAPPORT

- Présentation du territoire, des élus et des principes d'actions du SMICTOM.
A noter, plusieurs changements de délégués titulaires ou suppléants ont pu être opérés durant l'année. La liste complète est consultable sur le rapport page 8.
- Faits Marquants et chiffres clés 2023 :
 - Synthèse des tonnages collectés
 - Indicateurs environnementaux
 - Indicateurs financiers
 - Décryptage du coût du service
- Présentation des services du SMICTOM :
 - Collecte des déchets
 - Déchèteries du syndicat
 - Prévention et sensibilisation
- L'année 2023 a principalement été marquée par :
 - Extension des consignes de tri qui permet aux habitants de trier tous les emballages, dans le sac jaune ou la borne, et réduire le volume de leurs ordures ménagères,
 - Déploiement d'une nouvelle signalétique sur toutes les bornes de collecte du territoire,
 - Mise à jour des données sur le compostage (ajout dans le fichier recensant les usagers des foyers déjà dotés d'une solution de compostage),

- Village du Réemploi et de la Réparation (2ème édition réalisée au Pays de Châteaugiron Communauté dans le cadre du label TER),
 - Expérimentation de la collecte en borne d'accès des déchets alimentaires, dans les communes de Châteaubourg et Noyal-sur-Vilaine
 - Création de la filière « Plastiques rigides » en déchèterie,
 - Clôture de la feuille de route « Territoire Economie en ressources, qui pendant 3 ans a permis de mettre en place de multiples actions de prévention et de réduction des déchets sur tout le territoire.
- Le bilan de collecte montre une **légère augmentation** de 1% des tonnages par rapport à l'année précédente (68 053 tonnes), pour un coût résiduel à la charge de l'usager de 214 € HT/tonne (au lieu de 200 € HT/tonne en 2022).
- Sur l'année 2023, il existe une diminution des déchets ménagers (-6%).

En 2023, une **légère diminution** des tonnages recyclés est observée pour toutes les catégories de matières (-1% pour les emballages recyclables, -7 % pour les cartons, -1% pour le verre). Seuls les déchets des déchetteries augmentent légèrement de 2%.

- Au 1er janvier 2023, S3T'ec assure totalement la compétence « traitement » des déchets issus des déchèteries, ainsi que du transfert des recettes issues des ventes de matériaux de la collecte sélective et des déchèteries. Désormais, ces recettes sont perçues directement par S3T'ec puis reversées au SMICTOM Sud Est 35.
- Les **recettes réelles de fonctionnement progressent** : + 7% (l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement est liée aux évolutions apportées en matière de produit fiscal)
- Le **reste à charge pour les usagers** (tous flux confondus) de 90 € HT mais il demeure dans la fourchette basse des moyennes nationales* (fourchette de 60 à 120 € HT, médiane à 109€ HT)

Il vous est proposé :

- ♦ *De déclarer que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SMICTOM) du Sud-est d'Ille-et-Vilaine pour l'exercice 2023 n'appelle ni observations ni réserves.*

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

INTERVENTIONS :

Anne RENAULT, Vice-Présidente en charge du Tourisme : On me fait souvent remonter les difficultés d'accès au Valoparc à Janzé faute de signalétique claire.

Hubert PARIS, Vice-Président en charge de l'Economie, de l'Emploi et de l'Insertion : Ces difficultés ont été transmises au SMICTOM. A priori, le SMICTOM met des affiches qui seraient ensuite enlevées par le Département pour non-conformité.

Thierry RESTIF, Vice-Président en Charge de la Transition Energétique, Climatique et Environnementale : La signalétique à l'intérieur de la zone d'activités doit également être faite pour guider vers le Valoparc, et aussi vers Enerfées.

Luc GALLARD, Président : On va demander un peu de bienveillance de la part du Département le temps que les usagers s'habituent à la localisation et à la dénomination (Valoparc = déchetterie).

Christian SORIEUX, Vice-Président en charge du Sport et des Finances : Je vais faire un mèl demain au département en ce sens.

Dominique CORNILLAUD, Vice-Président en charge de la Culture et des Ressources Humaines : J'insiste sur le fait que les usagers ne font pas systématiquement le lien entre Valoparc et Déchetterie. Il importe donc dans la signalétique de bien indiquer ces 2 termes.

Luc GALLARD, Président : Je vous confirme qu'une signalétique, certes conforme, peut être mal comprise par les usagers car elle peut être interprétée de différentes façons. J'ai eu le cas par exemple, pour un panneau indiquant une voie partagée voiture/vélo aux abords du site de La Roche aux Fées à Essé. Les riverains ont compris qu'il s'agissait d'une déviation des voitures vers le site ; ce qui n'est pas le cas.

Séance levée à 18 H 50

Le Président,



LUC GALLARD

 **Roche aux Fées**
COMMUNAUTÉ

Secrétaire de Séance

 **Roche aux Fées**
COMMUNAUTÉ

Patrick HENRY

